



## Vente maison divorce

-----  
Par Ing12

Bonjour mon mari et moi souhaitons divorcer .

Il veut mettre la maison en vente alors que je n ai pas ete voir l avocat et lui non plus.j y vais le 30 mai.

Si la maison est vendue avant que le divorce ne soit prononce que se passe t il avec l argent.Il peut partir et tout prendre sur le compte?comment faut il proceder?

De plus il souhaite louer un logement mais si le divorce n est pas prinonce c est un probleme? Nous avons 3 enfants et un credit sur 25 ans maisom et 1 credit voiture.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

La maison ne peut pas être vendue sans votre accord.

Le prix de vente appartient à la communauté (quel est votre régime matrimonial ?). Et le remboursement du crédit doit être fait par le notaire avant de vous verser le solde.

Tant que le divorce n'est pas prononcé, l'argent de la communauté peut être dilapidé par l'un ou par l'autre.

Il serait préférable d'attendre le divorce pour vendre.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

J'ajoute que si Monsieur met en vente une maison qui vous appartient à tous les deux sans votre accord, la vente sera impossible et il sera tenu, seul, de dédommager les éventuels candidats lésés.

Même s'il est seul propriétaire de la maison, si celle-ci est le domicile conjugal, il doit avoir votre accord pour vendre.

Il a le droit de louer un logement, ce ne sera un problème (pour lui) que si vous entendez faire valoir une faute en cas de rupture de la communauté de vie (qui n'est pas identique à la cohabitation).

Cela peut avoir des conséquences sur les finances du ménage si on ajoute un loyer à l'emprunt.

-----  
Par Ing12

Bonjour merci pour votre retour nous sommes maries sous le regime de la communaute .il n y a pas de cibtrat de mariage et il reste um credit a rembourser cela fait moins d un an que nous sommes dans la maison.donc il faut que le divorce soit prononce pour vendre la maison ou en instance de divorce? Il est presse et veut quitter le domicile conjugal alors qu il peut aller dans sa famille a 5 minutes.

-----  
Par yapasdequoi

Il vaut mieux le laisser partir s'il est pressé.

Vous pouvez mettre en vente et faire les démarches pour le divorce en parallèle. L'une comme l'autre prennent plusieurs mois.

La vente qu'elle ait lieu avant ou après le divorce ne peut pas se faire sans vos 2 signatures et le notaire remboursera la banque en premier. Ensuite vous l'aurez prévenu de votre divorce en cours, et il sera TRES prudent avant de vous verser le solde.

Et dans tous les cas, si Monsieur vide les comptes, il devra vous rembourser votre part, au besoin au tribunal.

-----  
Par Ing12

Je vous remercie pour votre réponse rapide car il a déjà pris un rendez-vous avec un agent immobilier et bien sûr il n'est pas la c'est moi qui suis là. Il prend des rendez-vous pour moi. Ce matin l'agent immobilier vient du coup je fais faire une estimation peut-être? Je vois un avocat le 30 mai.

-----  
Par yapasdequoi

Rien n'interdit de faire une estimation, ni même de donner un mandat de vente.  
Par contre si c'est vendu rapidement, vous pouvez faire en sorte que l'argent de la vente soit bloqué chez le notaire jusqu'à la liquidation du divorce.

-----  
Par Ing12

D'accord je ne savais pas qu'on pouvait faire ça. Par contre tant que le divorce n'est pas prononcé et si la maison est vendue il est possible de louer? Car après plus de domicile .....

-----  
Par yapasdequoi

Pourquoi posez-vous cette question? La location est une bonne méthode pour se loger, utilisée par des millions de personnes en France.

-----  
Par Ing12

Oui tout à fait. En fait c'était pour savoir si en étant toujours en instance de divorce nous avons le droit de louer chacun de notre côté un logement si la maison se vend vite.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Faire estimer la maison sera de toute façon nécessaire pour procéder au partage. N'hésitez pas à faire réaliser d'autres estimations de votre côté.

Chacun de vous aura le droit de louer un logement de son côté.